

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : M Vincent HUET, Mmes Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, M. Frédéric LUISETTI, Mme Anaïs FOUSSIER, M. Joseph CHENNI, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Paul FERREIRA.

Etaient absents excusés : Mme Frédérique GRANDIN (procuration F. LUISETTI), MM. Fabien CONILLEAU, Tony LÉVÈQUE (procuration C. GUITTET), Mmes Gwénaëlle FROISSARD (procuration C. LEJARD), Laure VAIDIE (procuration J. CHENNI).

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

A l'ouverture de la séance, M. le Maire accueille et souhaite la bienvenue à M. Paul FERREIRA, nommé conseiller municipal depuis le 26 juin 2019, date de son acceptation du poste.

A ce titre, l'extrait du nouveau tableau municipal qui a été transmis en Préfecture est le suivant :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de la plus récente élection à la fonction
Maire	M.	GENDRY Michel.....	23/03/2014
Premier adjoint	M.	HUET Vincent	23/03/2014
Deuxième adjointe	Mme	GRANDIN Frédérique	23/03/2014
Troisième adjointe	Mme	GUITTET Catherine	23/03/2014
Quatrième adjointe	Mme	VÉRON Emma	15/12/2014
Cinquième adjoint	M.	CONILLEAU Fabien	29/04/2019
Conseiller	M.	LEJARD Clarisse.....	23/03/2014
Conseillère	Mme	DABOUINEAU Valérie.....	23/03/2014
Conseiller	M.	LÉVÈQUE Tony	23/03/2014
Conseiller	M.	LUISETTI Frédéric	23/03/2014
Conseillère	Mme	FROISSARD Gwénaëlle.....	23/03/2014
Conseillère	Mme	FOUSSIER Anaïs.....	23/03/2014
Conseillère	Mme	VAIDIE Laure.....	08/10/2015
Conseiller	M.	CHENNI Joseph.....	01/12/2015
Conseillère	Mme	CHIARAMONTI-MONNET Isabelle.....	23/03/2014
Conseiller	M.	FERREIRA Paul.....	26/06/2019

D010719-01 : RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT PAR LE DÉLÉGATAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel 2018 du service public d'assainissement.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation détaillée par M. le Maire.

Il est demandé aux membres présents de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que l'Assemblée a pris connaissance du rapport.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2018 de la société S.T.G.S., délégataire du service d'assainissement.

D010719-02 : PROJET DE TRAVAUX SUR UN MUR DE SOUTÈNEMENT : FAISABILITÉ ET AUTORISATION DE LANCEMENT

M. le Maire expose que le mur de soutènement se trouvant près du calvaire est en train de fortement se détériorer, causant un trou qui s'agrandit avec le temps, ainsi qu'un autre trou sur le trottoir attenant, rue de la Motte.

Il est rappelé que les travaux envisagés permettront de réparer le trottoir et de consolider le mur en contrebas.

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour lancer la consultation pour la réparation et la consolidation du mur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à lancer une consultation en vue des travaux à effectuer sur le mur de soutènement et ses abords.

D010719-03 : PROJET DE TRAVAUX SUR UN MUR DE SOUTÈNEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des travaux sur le mur de soutènement, M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet qui ferait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention, notamment auprès des Petites Cités de Caractère et du Département pour l'année 2019 :

Projet de travaux : Estimation : entre 35 000 € et 70 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à déposer le projet précité, décide de solliciter le concours des Petites Cités de caractère et du Département, et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montants d'attribution
Département : réparation des glissements de terrain	20% des dépenses TTC
Département : aide à la voirie communale	Maxi 60% du montant HT avec un mini de 1 500€
PCC : aménagements urbains des PCC : dossier présenté dans le cadre d'un dossier commun pour le théâtre de verdure, le container semi-enterré et les plans cavalier	30% du montant HT avec un mini de 10 000€
Maître d'ouvrage	La part restante

- Atteste de l'inscription du projet au budget primitif 2019 ;
- Atteste de l'inscription du projet en section d'investissement ;
- Se prononce favorablement sur le dépôt de la demande de subventions pour l'année 2019 auprès du Département et de la Région (Petites Cités de Caractère ;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

D010719-04 : RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : AVENANTS AU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, en application du règlement intérieur pour application du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, un marché à procédure adaptée a été lancé pour la construction du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

Lors du chantier de construction, il s'avère que des travaux ont été réalisés en complément. Les propositions financières ont été analysées par notre architecte, et le bureau d'études. Le tableau modificatif du marché est présenté à l'assemblée délibérante.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal à la majorité moins une abstention :

- Prend acte des avenants passés dans le cadre du marché cité en référence :

Intitulé du lot et titulaire	Montant initial HT du lot	Plus values en € H.T.	Nouveau montant du marché H.T.
Lot 1 – Terrassement Extérieurs VRD – COLAS (théâtre de verdure)	169 148,96 €	+ 25 030,45 €	194 179,41 €
Lot 2 – Gros œuvre – BOYER VITRÉ (finitions façades)	491 033,76 €	+ 15 053,24 €	506 087,00 €

- Autorise M. le Maire à signer les avenants ainsi que tous les documents et actes y afférents avec les entreprises concernées.

D010719-05 : THÉÂTRE DE VERDURE : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des travaux sur la création d'un théâtre de verdure, M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet qui ferait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention pour régularisation auprès des Petites Cités de Caractère pour l'année 2019.

En effet, un dossier global a été déposé début juin, comprenant notamment les projets de travaux suivants :

- Containers semi-enterrés
- Plans cavaliers
- Théâtre de verdure pour lequel il manque la délibération du Conseil

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à déposer le projet précité, et à solliciter le concours des Petites Cités de caractère et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montants Hors Taxes
Maître d'ouvrage	17 521,31 €
PCC : aménagements urbains des PCC : 30%	7 509,14 €
TOTAL	25 030,45 €

- Atteste de l'inscription du projet au budget primitif 2019 ;
- Atteste de l'inscription du projet en section d'investissement ;
- Se prononce favorablement sur le dépôt de la demande de subventions auprès de la Région (Petites Cités de Caractère) pour l'année 2019 dans le cadre de l'opération « aménagements urbains » ;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

D010719-06 : PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE JEAN-YVES DALIVOUST : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Lors du Conseil municipal du 14 janvier 2019, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation en vue de recruter un architecte qui travaillera sur l'avant-projet concernant la réhabilitation et l'agrandissement de la salle sportive Jean-Yves Dalivoust. La consultation a été lancée le 26 février 2019 et dix cabinets d'architecte se sont positionnés.

L'agence Pix Architecture a été sollicitée en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage. A ce titre, des auditions ont été menées le 22 mai 2019 pour quatre candidats présélectionnés.

Après un retour et avis sur les auditions, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal sur le choix de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide de retenir le cabinet ATELIER 2A pour la rénovation et l'agrandissement de la salle de sports Jean-Yves Dalivoust aux conditions suivantes :

Objet	Entreprise	Offre retenue et montant HT
Marché de maîtrise d'œuvre pour la salle Jean-Yves Dalivoust	ATELIER 2A architecte BET structure : ARTEMIS BET Fluides : LCA - 72000 Le Mans	Offre de base : 39 960 € y compris OPC

- Autorise M. le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents et actes y afférents avec le cabinet et les bureaux d'études associés.

D010719-07 : RECRUTEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Conformément à l'article 3 1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter pour accroissement temporaire d'activité :

- Renfort d'équipe sur le temps cantine : 1 adjoint technique contractuel à temps non complet au prorata du nombre d'heures effectuées du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 347) ;
- Renfort d'équipe sur le temps cantine, entretien des locaux : 1 adjoint technique contractuel à temps non complet au prorata du nombre d'heures effectuées du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 347) ;
- Renfort d'équipe sur le temps cantine, accueil périscolaire : 1 adjoint technique contractuel à temps non complet au prorata du nombre d'heures effectuées du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 347) ;
- Aide de cuisine sur le temps cantine : 1 adjoint technique contractuel à temps non complet au prorata du nombre d'heures effectuées du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 347) ;
- Accueil périscolaire, renfort cantine et entretien des locaux : 1 adjoint technique contractuel à temps non complet (17h15/semaine) du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 347) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les recrutements dans les conditions précisées dans ledit rapport.

D010719-08 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Aux fins des mises à jour de temps de travail liés à l'organisation de la rentrée scolaire 2019, Monsieur le Maire vous propose la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Poste fermé	Poste ouvert	Date	Commentaire
1 adjoint d'animation à temps non complet (30h/semaine)	1 adjoint d'animation à temps non complet (32h/semaine)	01/09/2019	Augmentation de la DATT par suite de l'organisation des effectifs
1 adjoint technique principal 2° classe à temps non complet (28h45/semaine)	1 adjoint technique principal 2° classe à temps non complet (31h/semaine)	01/09/2019	Augmentation de la DATT par suite de l'organisation des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise la modification du tableau des effectifs (durée annuelle de temps de travail) en conséquence.

D010719-09 : MODALITÉS DE REPRÉSENTATION DES COMMUNES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la perspective du prochain mandat municipal et communautaire, la Communauté de communes a adopté un accord local, lors de la séance du conseil communautaire du 24 juin dernier.

Cet accord local doit être approuvé par les communes membres, selon les conditions de majorité fixées à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir : majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

La répartition qui prévalait jusqu'à maintenant avait été approuvée par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 9 janvier 2017.

Le nouvel accord voté par la Communauté de communes propose de reconduire le nombre de sièges à 44, comme c'est le cas actuellement sur les bases suivantes :

- 30 sièges attribués selon la règle d'attribution à la proportionnelle à la plus forte moyenne (application stricte de l'article 5211-6-1),
- 1 siège attribué à chaque commune n'ayant obtenu aucun siège à l'issue du 1^{er} calcul, soit 7 sièges,
- attribution libre, dans la limite de 25 % de sièges supplémentaires, en tenant compte de strates démographiques, soit 7 sièges supplémentaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces calculs, la représentation des communes à la Communauté de Communes se fera par référence au tableau figurant en annexe à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire telle qu'elle ressort du tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les modalités de représentation des communes au conseil communautaire telles que définies dans le présent rapport.

D010719-10 : RÉGIE CAMPING : INFORMATION ET SUPPRESSION

A la suite de la délibération du Conseil Municipal 14 avril 1977 autorisant le Maire à créer une régie de recettes pour l'encaissement des redevances au terrain de camping, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le terrain de camping situé au Verduron n'existe plus, les installations ayant été démantelées.

La demande de suppression a été soumise à l'approbation préalable du trésorier qui pense nécessaire de supprimer ladite régie de recettes.

Monsieur le Maire propose donc la suppression de la régie au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- la suppression de ladite régie compte tenu de l'arrêt des activités de camping, avec approbation préalable du trésorier ;
- la suppression de l'arrêté de nomination des régisseur et mandataire suppléant ad hoc.

D010719-11 : MAPA HUISSERIES POUR 3 BATIMENTS COMMUNAUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Lors du Conseil municipal du 29 avril 2019, le Conseil municipal a été informé du lancement d'une consultation en vue de remplacer certaines portes et/ou fenêtres de la Mairie, salle polyvalente et bâtiment B de l'école

publique. La consultation a été lancée le 12 avril 2019 et a dû être relancée le 10 mai 2019, faute de dépôt d'offres lors de la 1^{ère} consultation.

Lors du 2^{ème} appel à concurrence, 2 entreprises ont déposé une offre et ces dernières ont été analysées.

Après un retour et avis sur le tableau comparatif, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal sur le choix de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide de retenir la société CDH pour le marché de fournitures d'huisseries pour 3 bâtiments collectifs aux conditions suivantes :

Lots	Entreprise	Offre retenue et montant HT
N°1 : remplacement de la porte arrière de la Mairie	CDH – 72300 Parcé-sur-Sarthe	Offre de base : 2 320,00 €
N°2 : remplacement d'une porte de secours de la salle polyvalente	CDH – 72300 Parcé-sur-Sarthe	Offre avec variante (porte en bois avec réutilisation de la quincaillerie) : 900,00 €
N°3 : remplacement de sept baies du bâtiment B de l'école publique	CDH – 72300 Parcé-sur-Sarthe	Offre de base : 36 296,00 €

- Autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents et actes y afférents avec la société retenue.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques évoquées lors des rapports du Conseil municipal :
 - Rapport n°1 : certains élus trouvent dommage qu'au vu de la part importante de la part fixe, il n'y ait que peu de répercussion financière sur la facture lorsqu'on s'efforce d'économiser la consommation d'eau.
 - Rapport n°4 : après le Conseil municipal, Boyer-Vitré, entreprise attributaire du lot n°2 pour le gros œuvre du chantier, a revu le montant de l'avenant concernant les façades du bâtiment pour proposer une offre inférieure au montant annoncé en séance, soit 15 053,24€ HT au lieu de 16 078,76€ HT ;
 - Rapport n°6 : après le Conseil municipal, Atelier 2A, qui a été choisi pour la maîtrise d'œuvre, a fait une offre inférieure au montant annoncé en séance, soit 39 960€ HT pour une mission de base + OPC, et non pas 40 250€ HT. La délibération a été modifiée en fonction ;
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire.
- Réalisation d'un film touristique pour Parcé-sur-Sarthe en partenariat avec les PCC : il s'agit d'un projet de réalisation de 3 films promotionnels pour la commune de 3 minutes et diffusés par Web TV Tourisme. Les films étant intéressants mais trop académiques, le Conseil décide de ne pas donner suite à la proposition ;
- Travaux sur la toiture de l'église et sur la tour : le conseil prend note des travaux qui vont être effectués sur la toiture de l'église (aile gauche) et sur les rives de la grande chapelle, pour un montant de 4 568,47 € HT ;

- Information subvention pour le festival de théâtre amateur de 2018 : le Conseil prend connaissance du bilan final du festival de théâtre amateur, soit 20 163,93€ de dépenses, 6 447€ de recettes et de l'accord d'une subvention de 9 514,69€ par le Pays Vallée de la Sarthe. Le reste à charge est donc de 4 202,24 € pour la commune, ce dont les élus se félicitent ;
- Information PLUI : M. le Maire expose le projet de zonage du centre concernant notamment le bourg, et l'inventaire communal des 199 zones humides qui doivent être répertoriées et dont chaque fiche est consultable en Mairie ;
- Information projet lotissement : une réunion de présentation est prévue mercredi 17 juillet 2019 à 16h00 en Mairie avec Sarthe Habitat qui travaille sur le projet de consultation pour une maîtrise d'œuvre. A ce titre, le Conseil doit se prononcer sur le nombre de phases de réalisations de travaux, ainsi que sur le recours ou non à un urbaniste :
 1. Il pourrait être fait 3 tranches de travaux, d'une part pour les lots libres et d'autre part pour les logements sociaux (cette tranche étant coûteuse, elle ne serait pas envisagée au départ)
 2. L'accompagnement par un urbaniste est à intégrer dans le cahier des charges car elle permet une approche intéressante lors de la réalisation des travaux
- Dates des prochains Conseils municipaux :
 - ✓ Lundi 9 septembre 2019
 - ✓ Lundi 7 octobre 2019
 - ✓ Lundi 4 novembre 2019
 - ✓ Lundi 9 décembre 2019

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 09 septembre 2019 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019

Michel GENDRY

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN (procuration à F. LUISETTI)

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Fabien CONILLEAU (excusé)

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Tony LÉVÈQUE (procuration à C. GUITTET)

Frédéric LUISETTI

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à C. LEJARD)

Anaïs FOUSSIER

Laure VAIDIE (procuration à J. CHENNI)

Joseph CHENNI

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Paul FERREIRA